

Liquide de rincage pour la climatisation automobile



protclim

route de Bordeaux
16210 CHALAIS
0545980345
0545980143

02 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR COMPOSANTS :

* TYPE DE LA COMPOSITION : Préparation conditionnée en vrac.

* NATURE CHIMIQUE : Solvants hydrocarbonés.

* COMPOSANTS CONTRIBUANT AUX DANGERS :

Nom Chimique	Concentration (% poids)	Symboles/ Phrases R et S	N° CAS
Solvant Naphta léger, hydrotraité Hydrocarbonés	95 à 100 %	F-Xn-R65-51/53	92062.15.2
N-hexane	< 5 %	F-Xn-R11-48/20-65	110.54.3

03 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

* PRINCIPAUX DANGERS : Très inflammable.

* RISQUES SPECIFIQUES : Nocif, peut provoquer une atteinte des poumons par ingestion.

04 - PREMIERS SECOURS :

Dans tous les cas, consulter un médecin. Dans l'attente, suivre les indications suivantes :

- * INHALATION : Eloigner le sujet de l'atmosphère polluée. Amener à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires pratiquer la respiration artificielle. Maintenir la personne au repos.
- * CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever les vêtements souillés. Laver abondamment à l'eau savonneuse, puis rincer à l'eau. Consulter un dermatologue si l'irritation persiste.
- * CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 10 mn. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.
- * INGESTION : Ne pas faire vomir. Maintenir le patient au repos. Avertir le service hospitalier d'urgence.

05 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

* MOYEN D'EXTINCTION :

- APPROPRIES : Mousse - Poudre - Anhydride carbonique.
- DECONSEILLES : Eau.

* DANGERS SPECIFIQUES : Le produit peut accumuler des charges électriques qui peuvent provoquer des incendies. Dégagement d'oxyde de carbone. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

* PROTECTION DES INTERVENANTS : Prévoir des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection appropriés. Afin d'éviter les surpressions, refroidir éventuellement les emballages avec de l'eau.

06 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

* PRECAUTIONS INDIVIDUELLES : Eviter toute inhalation, tout contact avec la peau. Ne pas fumer lors de l'emploi. Respecter les précautions citées au paragraphe 07.

* PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : En cas de déversement accidentel, empêcher le produit de s'écouler. Utiliser du sable ou un absorbant inerte. Prévenir des risques d'incendie ou d'explosion. Eliminer toute cause possible d'inflammation des vapeurs.

* METHODE DE NETTOYAGE : Eliminer les causes possibles d'inflammation. Absorbants, écrémage en surface de l'eau. L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

07 - MANIPULATION ET STOCKAGE

* MANIPULATION :

- Mesures techniques : Utiliser uniquement en zones correctement aérées. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Précautions : Ne pas appliquer près d'une flamme ou un point incandescent. Ne pas fumer lors de l'emploi. Eviter toute inhalation ou contact.
- Conseils d'utilisation : Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur et appareil électrique en fonctionnement. Bien ventiler après usage. Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu de l'inflammabilité et de la nocivité par ingestion.

* STOCKAGE :

- Mesures techniques : Tenir hors de portée des enfants. Ne pas mettre sous pression. Le fût vide reste dangereux, continuer à appliquer les règles de sécurité.
- Conditions de stockage recommandées : Stocker en local aéré à l'abri de la chaleur. Conserver les emballages fermés.
- Matières incompatibles : Les oxydants et les acides forts.
- Matériaux d'emballage recommandés : Emballage d'origine.

08 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

* CONTROLE DE L'EXPOSITION : VLE : 300 ppm pour le solvant naphta
50 ppm pour le n-hexane

* EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

- Protection respiratoire : Conseillée
- Protection des mains : Recommandée

- Protection des yeux : Recommandée
- Protection de la peau et du corps (autre que les mains) : Recommandée

* MESURES D'HYGIENE : Eviter toute inhalation ainsi que tout contact prolongé avec la peau. Se laver à l'eau savonneuse, puis se rincer à l'eau si contact.

09 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- * ETAT PHYSIQUE : Liquide
- * COULEUR : Incolore
- * ODEUR : Solvantée
- * PH : Non concerné
- * TEMPERATURE INITIALE DE DISTILLATION : 78° C
- * POINT ECLAIR : Inférieur à 0 °C
- * AUTO-INFLAMMABILITE : > 200° C
- * CARACTERISTIQUES D'EXPLOSIVITE : 0,6 à 8,3 % Vol. environ
- * MASSE VOLUMIQUE : 760 g / litre
- * PRESSION DE VAPEUR : 27 KPA à 38° C
- * DENSITE DES VAPEURS : > 1 (air = 1)
- * SOLUBILITE : Insoluble dans l'eau, soluble dans les hydrocarbures
- * AUTRES DONNEES :

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- * STABILITE : Chimiquement stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.
- * CONDITIONS A EVITER : Ne pas utiliser près d'une flamme ou d'un corps incandescent.
- * MATIERES A EVITER : Oxydants forts.
- * PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : Non connu.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- * DONNEES TOXICOLOGIQUES : DL50 (voie cutanée / lapin) > 3000 mg/kg
DL 50 (voie orale / rat) = 29 g/kg
- * RISQUES AIGUES :
 - Inhalation : Dans le cas de très fortes concentrations, les vapeurs peuvent être irritantes, avec effets sur le système nerveux. Elles peuvent avoir un effet narcotique et provoquer des céphalées et nausées.
 - Contact avec la peau : Des contacts fréquents ou prolongés peuvent provoquer des irritations cutanées. Action desséchante sur la peau. Faiblement toxique.
 - Contact avec les yeux : Peut provoquer des irritations, sans risque de lésions.
 - Ingestion : L'absorption accidentelle peut entraîner des accidents pulmonaires graves.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Produit non soluble à l'eau. Biodégradabilité non connue.
Ne pas rejeter le produit dans les eaux résiduaires ou superficielles.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- * DECHETS DES RESIDUS : Remettre à un récupérateur agréé.
- * EMBALLAGE SOUILLE : Remettre à un récupérateur agréé.
Ne pas réutiliser les emballages souillés.
- * DISPOSITIONS PARTICULIERES :

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (Réglementations internationales)

- * N° ONU : 1203
- * ADR (Voies terrestres)
 - Classe : 3
 - N° ID. : 1203
 - Chiffre énumération : 33° b)
 - Etiquette : N° 3
- * IMDG (Voies maritimes)
- * IATA (Voies aériennes)

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- * SYMBOLE : F - Très inflammable.
Xn - Nocif
- * PHRASE(S) RISQUE : R : R 11 - Très inflammable.
R65 - Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- * PHRASE(S) SECURITE : S : Utiliser seulement en zones ventilées
Conserver à l'écart de toute ignition. Ne pas fumer.
Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.
Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
En cas d'incendie, utiliser du sable, de la terre, une poudre chimique ou de la mousse.
Ne pas respirer les vapeurs.
Ne pas rejeter à l'égout.
- * REGLEMENTATION(S) PARTICULIERE(S) :

16 - AUTRES INFORMATIONS

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux l'utilisateur du produit. Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Il est à noter que tout produit chimique peut présenter des risques et doit donc être utilisé avec prudence. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.